

Marolles-en-Brie, le 6 juillet 2020

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 juin 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence Bernard FESNEAU, Doyen d'âge, le 3 juillet 2020,

La séance est ouverte à 19h00.

<u>Etaient présents</u>, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Céline MONASSA, Roland TIBI, Dominique HUMEZ, Jean-Pierre VANHAVERE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Grégory NGUYEN, Noémie ARNOFFI, François ELIE, Caroline DELISSE, Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard FESNEAU, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : /

Etaient absents:

Sylvie GERINTE, Jean-Michel CARIGI, Danielle METRAL.

Secrétaire de séance :

Alain BOUKRIS

Bernard FESNEAU, Doyen d'âge procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour : Unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour :

N°2690/2020: Election du Maire

Rapporteur: Bernard FESNEAU, Doyen d'âge

Adopté à l'unanimité des votants, 20 voix pour et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard FESNEAU)

N°2691/2020: Fixation du nombre des Adjoints au Maire.

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité des votants, 20 voix pour et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard FESNEAU)



N°2692/2020: Election des Adjoints au Maire.

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité des votants, 20 voix pour et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques

GAREAU, Margot MAGIN, Bernard FESNEAU)

N°2693/2020 : Charte de l'élu local.

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Monsieur Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du : 7 juillet 2020.

Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie